

LA RECONNAISSANCE EN QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)



LES AVANTAGES DE LA RQTH

Le statut de travailleur handicapé permet de bénéficier d'aides et de conseils pour adapter et conserver son emploi.

QU'EST-CE QUE LA RQTH ?

La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une dénomination administrative issue d'une **démarche volontaire, individuelle et confidentielle** qui ne mentionne pas d'informations médicales.

POUR QUI ?

La RQTH est destinée aux **agents souffrant d'une maladie chronique, d'un problème de santé, d'un handicap physique ou psychique ayant des répercussions au travail**.

POURQUOI INSTRUIRE UNE DEMANDE RQTH ?

Instruire une demande RQTH vous permet notamment :

- d'aménager les épreuves du concours de la fonction publique ;
- d'être recruté par voie contractuelle spécifique ;
- de bénéficier d'un suivi médicalement de manière renforcée ;
- de permettre l'aménagement du poste de travail (bureau, matériel, organisation) ;
- de prétendre à un temps partiel de droit ;
- d'être accompagné et se former dans le cadre d'une reconversion professionnelle ;
- d'avoir accès au dispositif de retraite anticipée ou à une majoration de pension de retraite, sous certaines conditions.

COMMENT INSTRUIRE UNE DEMANDE RQTH ?

La demande de reconnaissance doit être déposée auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie : 57 bis rue du Docteur Maunoury - 28000 CHARTRES.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre référent Ressources humaines qui pourra vous guider dans vos démarches.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP



Handicap auditif



Déficience intellectuelle



Maladies invalidantes



Handicap psychique



Handicap visuel



Handicap moteur